



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/472
25 avril 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

391ème séance plénière

PC Journal No 391, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 472
PROROGATION DE LA NOMINATION
DU VERIFICATEUR EXTERIEUR

Le Conseil permanent,

Rappelant les articles 8.01 à 8.06 du Règlement financier du 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96) concernant les vérificateurs extérieurs de l'OSCE,

Rappelant également sa Décision No 409 du 26 avril 2001 sur la prorogation de la nomination du vérificateur extérieur (PC.DEC/409), ainsi que sa Décision No 469 du 11 avril 2002 sur le budget unifié pour 2002 (PC.DEC/469),

Prenant note du fait que la Suède a aimablement accepté de proroger la fourniture des services de vérification extérieure à l'OSCE,

- Décide de proroger la nomination du vérificateur extérieur suédois pour une durée supplémentaire et finale d'un an expirant le 30 avril 2003.